



## FORMULAIRE D'EXCUSE POUR ABSENCE

***A DEPOSER LE JOUR DE VOTRE RETOUR AU SECRETARIAT.  
PASSE CE DELAI, VOTRE ABSENCE RESTERA NON EXCUSEE.***

*Ce formulaire doit être dûment **complété** et **signé** par **le/la répondant.e légal.e de l'élève**. Les excuses par mail ou sms ne sont pas acceptées. En cas d'informations manquantes ou imprécises, l'excuse sera refusée par le/la MG et les heures resteront non excusées.  
En accord avec le/la Répondant.e-Direction, le/la MG peut refuser l'excuse si le motif invoqué est injustifié.*

NOM DE L'ELEVE : \_\_\_\_\_

PRENOM DE L'ELEVE : \_\_\_\_\_

GROUPE : \_\_\_\_\_ NOM MG : \_\_\_\_\_

DATE.S DE L'ABSENCE ET HEURE.S MANQUEE.S (H<sub>1</sub>,H<sub>2</sub>...) :  
\_\_\_\_\_

MOTIF.S DE L'ABSENCE :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

SIGNATURE DU REpondant LEGAL : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ELEVE MAJEUR : \_\_\_\_\_  
(avec déclaration de majorité)

PIECE JOINTE :  OUI     NON  
(Convocation, certificat médical, justificatif officiel, carton de médecin...)

DATE ET TAMPON DU SECRETARIAT : \_\_\_\_\_

Excuse acceptée par le/la MG:  Oui  
 Non – Motif: \_\_\_\_\_

### RAPPELS IMPORTANTS

Le Règlement de l'enseignement secondaire prévoit que

- "La participation aux cours est obligatoire." (art. 32) ;
- "Sont admis aux examens finaux les élèves qui ont suivi régulièrement les cours pendant toute la dernière année." (art. 25, al. 1) ;
- "L'autorisation de redoubler dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 22, al. 1) ;
- "La promotion par dérogation dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 21, al. 2).